

## Compte rendu sommaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2016

M. Jean MAREY, Maire, ouvre la séance à 20h00

**Membres présents** : Mrs Pierre AUBRUN, Jérôme FAURE-BRAC, Vincent DESSERTAINE, Frédéric LE PHILIPPE, Emmanuel PLATHEY, Joël SIVRY, Mmes Chantal BOUTEILLEY, Béatrice BILLET, Diane DUMONT, Jeannette GAUDEAU, Sandrine PEREIRA, Sandrine PONNAVOY, Sabine SAUVAIN

**Excusés ayant donné procuration** : Christine MALAQUIN à Jeannette GAUDEAU

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Emmanuel PLATHEY

Le Maire propose aux conseillers d'approuver le retrait du point suivant inscrit à l'ordre du jour :  
Signature du contrat d'entraide entre la commune de Vignoles et la MFR de Grandchamp  
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le retrait du sujet détaillé ci-dessus.

Le Maire soumet le procès verbal de la séance du 11 janvier dernier à l'approbation du conseil municipal.  
Le procès-verbal de la dite séance est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

### **20160104 – bail cellule point santé**

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal d'une demande de location de cellule dans le logement communal par Mme NICOLET. Le local est loué à l'usage exclusif de local professionnel pour exercer l'activité de somatothérapeute.

Le loyer mensuel est fixé à 167.14 € et les charges locatives à 50.40 € /mois. L'indice de référence sera l'indice trimestriel de l'indice des loyers des activités tertiaires, l'indice de base est celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 soit 107.98.

Le bail est consenti et accepté pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le bail à passer avec Mme NICOLET et autorise le Maire à le signer, ainsi que les documents annexes nécessaires à la bonne exécution du bail.

### **20160105 – Modification des statuts du SICECO**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, lors de sa séance du 16 décembre dernier, le comité du SICECO a adopté une modification de ses statuts. Cette révision vise deux objectifs :

- Etendre le champ des activités du SICECO, en la dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires,
- Permettre aux EPCI à fiscalité propre d'adhérer au SICECO

Il précise que c'est maintenant au tour des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par le comité du SICECO et autorise le Maire à signer tous actes et documents afférents à ce dossier

### **20160106 – Renouvellement contrat CAE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat CAE de Mr JEANAU arrive à son terme au 15 février 2016. Mr le Maire propose de renouveler ce contrat pour une durée de 6 mois à raison de 35 h

par semaine et précise que ce renouvellement est assujéti à la signature d'une convention avec l'Etat sous la responsabilité de Pôle Emploi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde le renouvellement et autorise la Maire à signer les documents nécessaires.

### **20160107- signature de la convention sollicitant les services départementaux en matière de voirie**

M. Le Maire informe que la convention signée avec les services départementaux pour des interventions au profit de la commune (en matière de voirie) est arrivée à échéance le 31/12/2015.

Compte tenu des prestations relatives à l'entretien et à l'exploitation de la voirie communale, proposées par les services du département et le barème tarifaire 2016, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de renouveler ladite convention et autorise le Maire à la signer avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de 3 ans.

### **20160108- signature de l'avenant à la convention relative à l'exercice à titre transitoire de la compétence « gestion des eaux pluviales »**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention, en vue de l'exercice transitoire de la compétence « Gestion des eaux pluviales », a été conclue et signée en date du 20/04/2015 entre la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud et la commune de Vignoles au titre de l'année 2015, après délibération concordante de chacune des collectivités.

Cette convention devait permettre aux communes de poursuivre la gestion de cette compétence durant l'année 2015, période mise à profit par la CABCS pour engager les études nécessaires, à la reprise des missions au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Maire souligne que l'évolution de la législation ( Loi NOTRe) et la densité ainsi que la complexité des informations déjà récoltées auprès des communes n'ont pas encore permis de définir le périmètre qui sera transféré.

Il précise que le cabinet en charge de l'étude pour le compte de CABCS, propose d'attendre les précisions du ministère en la matière qui devraient intervenir début d'année 2016, et par conséquent recommande de prolonger l'étude.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable à la prorogation de cette convention et autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à ladite convention.

### **20160109- Régularisation des charges locatives Point Santé – exercice 2015**

M. le Maire donne lecture des états de charges locatives des cellules du Point santé pour l'année 2015. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide les états récapitulatifs et autorise l'appel de charges complémentaires et les remboursements en découlant.

### **Questions et informations diverses**

Le Maire indique qu'il a reçu des demandes de subventions du Cifa de Mercurey et de la MFR d'Agencourt . Le conseil municipal émet un avis défavorable à ces demandes.

Le Maire donne lecture d'un courrier relatif à une demande d'emplacement d'une rôtisserie les mardis de 17h30 et 21h30 à partir du 5 avril 2016. Le conseil municipal donne un avis favorable.

Mr PLATHEY Emmanuel donne lecture du rapport d'activités 2015 du Syndicat Mixte des agglomérations de Beaune et de Nuits Saint Georges

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15  
Le Maire,